



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

CAB/DM/n°122

Paris, le **03 MARS 2009**

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez appelé mon attention sur le projet de rénovation des grilles de la catégorie B, et en particulier sur les documents de travail récemment diffusés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique consultera prochainement les organisations syndicales avant de faire connaître son projet de décret-cadre, dont la rédaction devrait être finalisée en 2009.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est prêt à s'engager pleinement dans la mise en œuvre de cette réforme dès que ce décret-cadre sera entré en vigueur car je souhaite que les personnels bénéficient le plus rapidement possible des avantages qu'ils pourraient en retirer.

S'agissant de la classe normale du corps des techniciens de recherche et de formation, je suis d'ores et déjà en mesure de vous préciser que les spécificités de ce grade pourront être prises en compte.

Les particularités, notamment techniques, de la filière bibliothèque seront également prises en compte ; ainsi, les missions des bibliothécaires adjoints spécialisés seront reconnues dans un nouveau corps, commun avec les actuels assistants de bibliothèques et dont l'intitulé reste à déterminer. Le projet de réforme prévoit par ailleurs que l'indice brut terminal du troisième grade de la catégorie B serait porté à 660 dans un premier temps, puis à 675, soit un gain à terme de 37 points d'indice par rapport à l'indice sommital du corps des bibliothécaires adjoints spécialisés.

Les procédures de promotion actuellement en vigueur pour l'accès à la catégorie A seront transposées pour ouvrir des débouchés de poursuite de carrière dans le cadre de la réforme.

Enfin, vous savez que je suis intervenue auprès du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique afin que les assistants ingénieurs soient intégrés dans le corps des ingénieurs d'études en conséquence de la réforme de la catégorie B.

Je tenais à ce que vous sachiez que j'ai bien noté votre position, à savoir la préférence pour une intégration directe, et que je ne manquerai pas de vous associer aux travaux menés sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

avec à vous,

Valérie PECRESSE

Monsieur Jacques DROUET
Secrétaire général du SNPTES-UNSA
18, rue Chevreul
94600 CHOISY-LE-ROI